

Tous les conseillers étaient présents.

Comptes administratifs 2014 et budgets primitifs 2015

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs et comptes administratifs suivants :

Comptes administratifs 2014 de la commune

| | |
|------------------------------|-----------------|
| - Dépenses de fonctionnement | : 243 623,09 € |
| - Recettes de fonctionnement | : 271 983, 73 € |
| - Dépenses d'investissement | : 109 674,41€ |
| - Recettes d'investissement | : 310 266,63 € |

Budget primitif 2015 de la commune

| | |
|--|----------------|
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | : 363 161,00 € |
| - Dépenses et recettes d'investissement | : 283 596,00 € |

Compte adminitratif 2014 Assainissement

| | |
|------------------------------|----------------|
| - Dépenses de fonctionnement | : 25 286,25 € |
| - Recettes de fonctionnement | : 46 009,71 € |
| - Dépenses d'investissement | : 37 330,36: € |
| - Recettes d'investissement | : 28 872,66 € |

Budget primitif 2015 assainissement

| | |
|--|----------------|
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | : 37 550,00 € |
| - Dépenses et recettes d'investissement | : 367 190,00 € |

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

| | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 8,36 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 12,30 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 45,99 % |

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2015

| | |
|---|-----------|
| - Comité des Fêtes | : 160 € |
| - Comité des Fêtes pour feu d'artifice | : 1.650 € |
| - Club gym de Saint Hilaire | : 160 € |
| - Association sportive ASSHML | : 160 € |
| - Société de Chasse | : 500 € |
| - Fnaca section St Hilaire | : 160 € |
| - Marcheurs de l'Aigue Blanche | : 160 € |
| - Club St Hilaire Amitiés | : 160 € |
| - Les Inséparables | : 160 € |
| - Les Inséparables organisation foire annuelle | : 300 € |
| - Syndicat Défense Paragrêle | : 400 € |
| - Association France Alzheimer Loire | : 80 € |
| - Centre Léon Bérard lutte cancer | : 80 € |
| - Secours Populaire | : 80 € |
| - Restos du cœur | : 80 € |
| - Amavie Forez | : 32 € |
| - Sou des Ecoles Publiques | : 300 € |
| - Voyages scolaires, par élève de la commune | : 50 € |
| - Ecole Saint Joseph par élève de la commune | : 750€ |
| - Association sportive UNSS par élève de la commune : | 20€ |

Subventions exceptionnelles

| | |
|--|---------|
| - Comité des fêtes, participation à l'achat de praticables | : 700€ |
| - ASSHML pour la fête du cinquantenaire du club | : 250 € |

Réglementation des boisements

Le règlement des boisements date de 1969.

Un nouveau règlement peut être mis en place en complément du P.L.U. en cours avec l'aide du Conseil Départemental qui assure gratuitement ce service. Accord du Conseil Municipal.

Assainissement des hameaux de Chazourne et du Crozet Pêcher

Le bureau d'études BEMO URBA & INFRA est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Des demandes de prêts sont déposées auprès de plusieurs banques pour le financement de ces deux programmes d'assainissement collectif.

Avis favorable du Conseil pour la réalisation de cet emprunt.

Révision des tarifs de participation à l'assainissement collectif

Le Conseil Départemental et l'Agence de Bassin Loire-Bretagne ne subventionnant plus les assainissements collectifs des hameaux, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Les nouveaux tarifs de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont fixés à :

- 2.500 € pour les constructions existantes
- 3.500 € pour les constructions nouvelles

Proposition d'adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique du S.I.E.L

Dans le cadre des économies d'énergie un service d'aide à la gestion énergétique des bâtiments communaux (SAGE) est proposé par le SIEL pour un coût annuel de 260 €.

Accord du Conseil Municipal pour cette prestation conclue par convention pour 6 ans.

Demande de subvention pour équipement de la salle des fêtes

Une demande de subvention au titre des enveloppes parlementaires est déposée auprès de D.Cinieri pour l'équipement de la salle des fêtes, en vue de l'acquisition d'un four électrique, d'un four à micro-ondes et de vaisselle.

Mur de la salle des fêtes

L'entreprise GALLET chargée des travaux de réfection du mur de la salle des fêtes a constaté une dégradation importante de l'édifice nécessitant sa réfection totale.

Compte-tenu du coût le Conseil Municipal retient la solution de reconstruction avec suppression du petit portail peu utilisé ainsi que la démolition du mur intérieur séparant les cours. Ce dernier sera remplacé par une barrière.

Devis des travaux prévus : 42.330€ HT. Une subvention complémentaire sera demandée au Conseil Départemental suite à la modification des travaux.

Aire de jeux pour enfants

La réalisation de l'aire de jeux pour enfants au terrain de La Querette est validée par le Conseil Municipal. Les travaux devraient débuter prochainement.

Voirie 2015

Accord du Conseil Général pour la demande de subvention de 60% des travaux à hauteur de 34 820€

Une consultation est lancée auprès des entreprises COLAS, EUROVIA et EIFFAGE pour la réfection de la voirie de Chazotte, du Devey et de La Valmitte en juin ou juillet, ainsi qu'un programme de point à temps.

Questions diverses

Permis de construire

Un permis de construire déposé en 2011 a reçu un avis favorable du Sous-Préfet malgré l'avis défavorable émis par la Mairie

Mise en accessibilité des bâtiments publics

Un diagnostic des établissements recevant du public est à réaliser et à déclarer en sous-préfecture avant le 27/09/2015. La commune aura un délai de 3 ans pour réaliser d'éventuels travaux afin de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Acquisition d'un défibrillateur

La commune a acheté un défibrillateur auprès de l'entreprise BONNET-MIALON, subventionné à hauteur de 50 % par le Crédit Agricole. Il sera installé prochainement et la population sera avertie du lieu et de sa date de mise en service. Une formation par le centre de secours sera assurée pour les personnes ayant fait la formation premiers secours ainsi que pour les responsables d'associations.

Information du CCAS

Les membres du CCAS informent le Conseil Municipal de la modification suivante :

- Le repas du CCAS est ouvert à toutes les personnes de la commune à partir de 65 ans
- Le colis est accordé à toutes les personnes de la commune ne pouvant assister au repas à partir de 70 ans.